

## GN « Agone » – Le Cycle des Éternels, Acte III - 2019

### Conditions d'inscription :

Le nombre de places est limité à 108 PJ et à 30 PNJ. Le jeu est strictement réservé aux personnes majeures. Les inscriptions sont possibles pour les anciens joueurs (acte I et/ou II) à partir du 27 août 2018 à 20 heures. Les 200 personnes concernées recevront un e-mail avec les informations pratiques. Les inscriptions sont possibles pour les nouveaux joueurs à partir du 29 août 2018 à 20h également.

La règle de sélection des joueurs est la suivante : « premier arrivé, premier servi ». Les PNJ sont uniquement cooptés par des organisateurs sur un ou plusieurs rôles précis, il n'y a pas d'inscription libre.

Une inscription PJ ne sera validée que si elle est complète (le paiement seul ne vaut pas inscription définitive). Elle doit comprendre :

- Le paiement : virement sur helloasso
- Le questionnaire online complété

L'organisation se réserve le droit de ne pas valider l'inscription d'un joueur / d'une joueuse. L'organisation informera la personne concernée des raisons qui entraînent cette décision dans les 15 jours qui suivent son inscription et la remboursera intégralement le cas échéant.
--

### En cas de désistement d'un joueur :

- Avant le 14 juin 2019, seule la PAF sera remboursée (99 euros) et par chèque uniquement ; les 10 euros de cotisations en tant que membre d'AEF ne sont pas restitués.
- Du 15 juin au 15 août : seule une partie de la PAF sera restituée (50 euros).
- Au-delà du 15 août : aucun remboursement ne sera effectué.

La PAF n'est pas un ticket d'entrée, elle n'est pas cessible à un tiers en cas de désistement. En cas de problème, merci de nous contacter à l'adresse suivante : [contact@lecycledeleseternels.fr](mailto:contact@lecycledeleseternels.fr)

### Droit à l'image :

Les participants autorisent l'association Acta Es Fabula à utiliser les photos et vidéos qui pourront être prises lors du GN dans le but de promouvoir ses manifestations. Celles-ci ne seront jamais utilisées à des fins commerciales.

### Assurance :

Les participants doivent posséder une assurance responsabilité civile personnelle et assurent être responsables de leurs actes tout au long de cette manifestation ludique.

### **Sécurité physique et émotionnelle :**

Tout manquement aux règles de sécurité physique et émotionnelle, exprimées en amont du jeu ou durant le briefing, pourra entraîner une mise à l'écart temporaire ou permanente du site de jeu.

Toute action délictuelle constatée engendrera une exclusion immédiate du site, sans contrepartie.